



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 01 - ORGANISATION

Le Rallye Pédestre Marmande-Meilhan, est une course pédestre sur route organisée par la municipalité de Meilhan-sur-Garonne. Elle est inscrite au calendrier des Courses Hors Stades de Lot-et-Garonne.

Le départ sera donné le dimanche 12 mars 2023 à 10h sur l'avenue Paul Gabarra à Marmande.

L'arrivée se situe sur l'Esplanade du Tertre à Meilhan-sur-Garonne.

Les concurrents qui le souhaitent peuvent laisser leur voiture à Meilhan sur un parking proche de l'arrivée. Deux cars partiront à 8h15 et 8h45 devant l'Église de Meilhan, pour les conduire à la ligne de départ.

Après la course, les concurrents qui le désirent pourront se doucher au Centre Social et Sportif de Meilhan.

ARTICLE 02 - CIRCUIT

Le circuit de 13,2km part de Marmande, et emprunte la RD116 direction Meilhan, en traversant les communes de Gaujac et Marcellus. Le parcours est sécurisé, avec marquage périodique des kilomètres.

Des points de ravitaillements sont prévus au 6^{ème} et au 11^{ème} kilomètre, ainsi qu'à l'arrivée.

ARTICLE 03 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site de notre partenaire : www.chrono-start.com

Les inscriptions seront closes **le samedi 11 mars à 10h00**.

Aucune inscription par mail, par téléphone ou par papier ne sera enregistrée.

Aucune inscription sur place le jour des épreuves.

Pour toute question concernant l'inscription, contacter le 05.53.94.30.04

ARTICLE 04 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

La course est ouverte à tous les **coureurs** à partir de 16 ans, licenciés ou non.

Chaque coureur devra avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve. Les mineurs devront disposer d'une autorisation du responsable légal.

Pièces à fournir au moment de l'inscription en ligne (au choix) :

↳ **Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course (ou pour les mineurs, avoir répondu « Non » à toutes les questions du questionnaire de santé, disponible au moment de l'inscription en ligne)

↳ Licence FFA en cours de validité (hors Santé, Encadrement et découverte) ou Pass' J'aime courir

↳ Licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, FSASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité avec mention de la non contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition

ARTICLE 05 – FRAIS D'ENGAGEMENT

La participation à l'épreuve est **GRATUITE**.

ARTICLE 06 - RETRAIT DES DOSSARDS

Les coureurs recevront un pack « course » avec le dossard à mettre visible sur la poitrine, et la puce de chronométrage aux lacets de la chaussure. Pas de puce, pas de temps.

Les puces devront être restituées aux organisateurs à l'arrivée. Toute non restitution sera facturée 20€.

La remise des dossards et des puces électroniques s'effectuera à la mairie de Meilhan-sur-Garonne (aux horaires d'ouverture) ou le jour de l'épreuve, entre 08h30 et 09h30, sur le parking situé à proximité de la ligne de départ. Les dossards ne seront remis qu'aux personnes inscrites sur le site partenaire.

ARTICLE 07 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSEES

Le chronométrage sera assuré par la société Chrono-Start.

Seront récompensés par une coupe les trois premiers au scratch et le premier de chaque catégorie (homme et femme)

La remise des prix aura lieu à l'issue de la course. Tout coureur devra être présent à la cérémonie de remise des prix pour recevoir sa coupe.

Les marcheurs ne sont pas classés. Ils empruntent le parcours sans dossard, sous leur propre responsabilité.

ARTICLE 08 - SECURITE

Des signaleurs bénévoles seront présents sur le circuit pour assurer le fléchage et la sécurité.

La Protection Civile 47 sera présente durant la course, ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Les concurrents acceptent de voir leur course interrompue si un membre du service de secours juge un état défaillant ou dangereux.

Chaque coureur autorise le service de secours à prendre les dispositions médicales qui pourraient s'imposer.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

ARTICLE 09 - RESPONSABILITES

La manifestation est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de GROUPAMA.

Les concurrents licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident ou vol survenu pendant la course ou en découlant.

ARTICLE 10 - DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droits, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports de communication.

ARTICLE 11 - CNIL

Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

ARTICLE 12 - LITIGES

En cas de litige, seule la Directrice de course réglera les problèmes éventuels.

ARTICLE 13 - ANNULATION

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

ARTICLE 14 - SITUATION SANITAIRE/COVID-19

Tout participant s'engage à se conformer aux règles sanitaires en vigueur le 12 mars 2023. Tout manquement à ces règles entraînera un retrait de dossard.

L'organisation et le présent règlement pourront être modifiés selon les recommandations définies par le Ministère des Sports et de la Santé ainsi que par la FFA.

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA.

Pour tout renseignement complémentaire, appeler la mairie de Meilhan au **05 53 94 30 04**

ou envoyer un mail à communedemeilhan.47@gmail.com

